

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mercredi 28 mai 2025

Délibération n°052_250528

Approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024 - Le budget principal de la Ville - Le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 22 mai 2025, dématérialisée et affranchie le 22 mai 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ²⁻³⁻⁶⁻⁷ M. Sylvain ARTHEMISE ⁸ Mme Yannicke SEVERIN ³ M. Eric FONTAINE ³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ¹⁰ M. Imran HATTEEA ⁷ Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE ⁶⁻⁹ M. Jérémy TURPIN M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Jean Michel FLORENCY ⁵ Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE ³⁻⁴ M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Thibaud CHANE WOON MING ³ M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN ⁶ M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	Mme Marie Ludivine IMACHE M. Romain GIGANT ¹⁻⁵ M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE- ETCHEVERRY Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN	M. Jérémy TURPIN M. René Claude MARIMOUTOU M. Sylvain ARTHEMISE ⁸ M. Jean François PAYET M. Imran HATTEEA ⁷ Mme Claudie TECHER Mme Marie Joëlle JOVET	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU- ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹Est arrivé dans la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°53

²N'a pas pris part au vote de la délibération n°53, se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

³N'ont pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°62 à 65 et se retirent de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

⁴N'a pas pris part à la présentation et n'a pas pris acte de la délibération n°78

⁵N'ont pas pris à la présentation et n'ont pas pris acte de la délibération n°79

⁶N'ont pas pris à la présentation et au vote des délibérations n°80 et 81 et se retirent de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

⁷La personne porteuse de la procuration de Madame Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour les délibérations n° 80 et 81

⁸La personne porteuse de la procuration de Monsieur Mickaël CHAMAND n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour les délibérations n° 83 à 88

⁹N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°85 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de cette affaire

¹⁰N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°88 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de cette affaire

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS SEANCE DU 28 MAI 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérémy TURPIN a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°51 à 52	25	7	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°53	25 ^A	6	14	0	31	0	0
Pour les délibérations n°54 à 61	26	6	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°62 à 65	21 ^B	6	18	0	27	0	0
Pour les délibérations n°66 à 74	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°75	26	6	13	0	Prend acte		
Pour la délibération n°76	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°77	26	6	13	0	Prend acte		
Pour la délibération n°78	25 ^C	6	14	0	Prend acte		
Pour la délibération n°79	24 ^D	6	15	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°80 à 81	23 ^E	6	16	1 ^F	28	0	0
Pour la délibération n°83 à 84	26	6	13	1 ^G	31	0	0
Pour la délibération n° 85	25 ^H	6	14	1 ^G	30	0	0
Pour les délibérations n° 86 à 87	26	6	13	1 ^G	31	0	0
Pour la délibération n° 88	25 ^I	6	14	1 ^G	30	0	0
Pour la délibération n°89	26	6	13	0	Prend acte		

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de dépôt, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

25^A Monsieur Romain GIGANT est arrivé dans la salle des délibérations lors de la présentation de l'affaire. Madame Juliana M'DOIHOMA a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

21^B Mesdames Juliana M'DOIHOMA, Yannicke SEVERIN, Corinne ROCHEFEUILLE et messieurs Eric FONTAINE, Thibaud CHANE WOON MING n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n°62 à 65.

25^C Madame Corinne ROCHEFEUILLE n'a pas pris acte de cette délibération n°78.

24^D Messieurs Jean-Michel FLORENCY et Romain GIGANT n'ont pas pris acte de cette délibération n°79.

23^E Mesdames Juliana M'DOIHOMA, Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Camille CLAIN n'étaient pas présentes dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n° 80 à 81. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

1^F Monsieur Imran HATTEEA porteur de la procuration de madame Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour ces délibérations n°80 à 81.

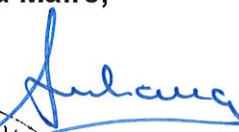
1^G Monsieur Sylvain ARTHEMISE porteur de la procuration de Monsieur Mickael CHAMAND n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour ces délibérations n°83 à 88.

25^H Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°85.

25^I Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°88.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,


Juliana M'DOIHOMA



	Conseil municipal - Séance du 28 mai 2025 Délibération n°052_20250528	POLE FINANCES, OPTIMISATION ET CONTROLE
	Approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024 • Le budget principal de la Ville • Le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres	Direction des finances

I - RAPPORT DE PRESENTATION

A la clôture de chaque exercice budgétaire, deux séries de comptes financiers sont soumis à l'examen de l'assemblée :

- Les Comptes de Gestion, établis par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Saint-Pierre, comptable public de la commune de Saint-Louis, à partir de sa comptabilité, et
- Les Comptes Administratifs, établis par Monsieur le Maire (ordonnateur) à partir de sa comptabilité.

En vertu de l'un des grands principes régissant les finances publiques locales qui établit la séparation de l'ordonnateur et du comptable, le Compte de Gestion constitue la restitution de comptes du comptable à l'ordonnateur.

Ainsi, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion. Son vote intervient avant celui du Compte Administratif.

Il est donc soumis au Conseil municipal les Comptes de Gestion de l'exercice 2024 concernant les deux budgets communaux : Budget principal et Budget annexe du service extérieur des pompes funèbres produits par Monsieur le Comptable public.

Les résultats budgétaires propres à l'exercice 2024, pour chacun des budgets, sont les suivants :

03000 - SAINT-LOUIS - PRINCIPAL

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	47 915 772,68 €	108 706 956,87 €	156 622 729,55 €
Titres de recettes émis (b)	24 520 034,99 €	103 475 312,98 €	127 995 347,97 €
Réductions de titres (c)	375 854,35 €	690 439,25 €	1 066 293,60 €
Recettes nettes (d = b - c)	24 144 180,64 €	102 784 873,73 €	126 929 054,37 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	47 915 772,68 €	108 706 956,87 €	156 622 729,55 €
Mandats émis (f)	29 044 066,34 €	94 264 909,07 €	123 308 975,41 €
Annulations de mandats (g)	97 907,66 €	1 884 482,01 €	1 982 389,67 €
Dépenses nettes (h = f - g)	28 946 158,68 €	92 380 427,06 €	121 326 585,74 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024			
(d - h) Excédent		10 404 446,67 €	5 602 468,63 €
(h - d) Déficit	4 801 978,04 €		

03004 - POMPES FUNEBRES SAINT-LOUIS

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		20 000,00 €	20 000,00 €
Titres de recettes émis (b)		14 818,00 €	14 818,00 €
Réductions de titres (c)			- €
Recettes nettes (d = b - c)		14 818,00 €	14 818,00 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		20 000,00 €	20 000,00 €
Mandats émis (f)		14 748,02 €	14 748,02 €
Annulations de mandats (g)			- €
Dépenses nettes (h = f - g)		14 748,02 €	14 748,02 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024			
(d - h) Excédent		69,98 €	69,98 €
(h - d) Déficit			

A partir de ces résultats annuels sont déterminés les résultats de clôture au 31 décembre 2024 après la prise en compte des reports de 2023. Les données figurant aux Comptes de Gestion sont les suivantes :

Budget	A : Résultat à la clôture de 2023	B : Part affectée à l'investissement en 2024	C : Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024 (A-B+C)
Budget Principal				
Investissement	912 528,22 €		- 4 801 978,04 €	- 3 889 449,82 €
Fonctionnement	13 047 279,35 €	5 937 118,37 €	10 404 446,67 €	17 514 607,65 €
Total Budget	13 959 807,57 €	5 937 118,37 €	5 602 468,63 €	13 625 157,83 €
Budget annexe Pompes funèbres				
Investissement				
Fonctionnement	3 790,21 €		69,98 €	3 860,19 €
Total Budget	3 790,21 €		69,98 €	3 860,19 €
TOTAUX TOUS BUDGETS				
Investissement	912 528,22 €	- €	- 4 801 978,04 €	- 3 889 449,82 €
Fonctionnement	13 051 069,56 €	5 937 118,37 €	10 404 516,65 €	17 518 467,84 €
Cumul consolidé	13 963 597,78 €	5 937 118,37 €	5 602 538,61 €	13 629 018,02 €

II - DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaire M14 et M4 ;

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2024 établi par le comptable public ;

Considérant qu'avant de voter le compte administratif 2024, il convient d'examiner le compte de gestion dressé par Monsieur le comptable public afin de s'assurer de la concordance des deux documents budgétaires ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2024, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2024 au 31/12/2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de déclarer que les résultats des Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2024 pour le budget principal et le budget annexe du service des pompes funèbres n'appellent aucune observation de sa part

Article 2 : d'autoriser la Maire ou son Elu(e) délégué (e) dans le domaine de compétences, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote : 32 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**